

21 OCT. 2021

NV DE GRAVE - ANTVERPIA  
Schomhoeveweg 15  
2030 ANTWERPEN  
Belgique

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 5, alinéa 4, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2003 relatif à l'enregistrement des collecteurs, des courtiers, des négociants et des transporteurs de déchets autres que dangereux, j'ai le plaisir de vous notifier l'enregistrement octroyé à la **NV DE GRAVE - ANTVERPIA, Schomhoeveweg 15 à 2030 ANTWERPEN** (Numéro Banque Carrefour des Entreprises ou de TVA : BE0414902256) en qualité de transporteur de déchets autres que dangereux.

Votre enregistrement est identifié par le numéro 2021-10-21-01.

Votre enregistrement porte sur le transport des déchets suivants :

X	Déchets inertes
X	Déchets ménagers et assimilés
	Déchets d'activités hospitalières et de soins de santé de classe B1
X	Déchets industriels et agricoles non dangereux

Cet enregistrement vaut pour une période de 5 ans, à partir du 21 octobre 2021.

Vous trouverez en annexe les conditions applicables à une personne enregistrée en qualité transporteur de déchets autres que dangereux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Marc ALDRIC  
Directeur



---

**CONTACT**

Département du Sol et des Déchets  
Direction des Infrastructures de Gestion et  
de la Politique des Déchets  
Avenue Prince de Liège, 15  
B-5100 JAMBES  
Jean-Marc Aldric, Directeur  
Tél : 081 33 65 85  
[jeanmarc.aldric@spw.wallonie.be](mailto:jeanmarc.aldric@spw.wallonie.be)

**VOS GESTIONNAIRES**

Jean-Yves Mercier, Attaché qualifié  
Tél. : 081 33 65 49  
[jeanyves.mercier@spw.wallonie.be](mailto:jeanyves.mercier@spw.wallonie.be)  
Sophie Voisin, Assistante  
Tél : 081 33 65 68  
[sophie.voisin@spw.wallonie.be](mailto:sophie.voisin@spw.wallonie.be)

**VOTRE DEMANDE**

Numéro E2021 :  
Nos références :  
JYM/sov/DSD/DIGPD/S2021 :16299

---

**VOS ANNEXES**

Annexe : conditions applicables à une personne enregistrée en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux

---

**CADRE LEGAL**

A.G.W. du 13 novembre 2003 relatif à l'enregistrement des collecteurs, des courtiers, des négociants et transporteurs de déchets autres que dangereux.

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : [www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be).